



Stratégie du Programme National SGP pour l'utilisation des fonds de microfinancements pour la 5^{ème} Phase Opérationnelle (OP5)

Pays: République Centrafricaine

Ressources à investir: CORE US\$ 2,000,000¹

¹ Le niveau des ressources du SGP OP5 est une estimation totale des allocations des subventions CORE, les fonds STAR du FEM, et autres sources de co-financements.

LISTE DES SIGLES

ABN :	Autorité du Bassin du Niger
ACDI :	Agence Canadienne pour le Développement International
APAC :	Territoires Autochtones de Conservation et Aires du Patrimoine Autochtone et Communautaire
BM :	Banque Mondiale
CARPE :	Programme Régional de l’Afrique Centrale pour l’Environnement
CAS DF:	Caisse d’Affectation Spécial pour le Développement Forestier
CBA :	Community Based Adaptation
CDB :	Convention sur la Diversité Biologique
CDT :	Collectivités Territoriales Décentralisées
CHF :	Fond Humanitaire Commun
CIE :	Comite Interministériel de l’Environnement
CMB :	Comite Multi Bailleurs
CN :	Coordonnateur National
CNP :	Comité National de Pilotage
COMIFAC :	Commission des Forêts d’Afrique Centrale
CPMT :	Central Programme Management Team
DAR :	Dispositif d’Allocation des Ressources
DSS :	Development Supports Service
DSRP :	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
FAO :	Organisation des Nations Unies pour l’Alimentation et l’Agriculture
FEM :	Fonds pour l’Environnement Mondial
GEF :	Global Environment Facility
GES :	Gaz à Effet de Serre
IUCN:	Union Mondiale pour la Nature (World Conservation Union)
OCBs :	Organisation Communautaire de Bases
OGM :	Organismes Génétiquement Modifiés
OMD :	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG :	Organisation Non Gouvernementale
OSC :	Organisation de la Société Civile
PANA :	Programme d’Action National d’Adaptation au changement climatique
PANERP :	Plan d’action National Energie pour la Réduction de la Pauvreté
PANLCD :	Plan d’Action National de Lutte Contre la Désertification
PRA :	Participatory Rural Appraisal
PAS :	Plan d’Actions Stratégiques
PAU :	Plan d’Action d’Urgence
PPS/FEM :	Programme de Petites Subventions du FEM
PNAE :	Plan National d’Action Environnemental
PNUD :	Programme des Nations Unies pour le Développement
POPs :	Polluants Organiques Persistants
RAF :	Resource Allocation Framework
REDD:	Reducing Emissions from Deforestation and Forest Degradation
SGP :	Small Grants Programme
SNU :	Système des Nations Unies
STAR :	Système Transparent d’Allocation des Ressources
UE :	Union Européenne

Table des matières

LISTE DES SIGLES	2
1. CONTEXTE SOMMAIRE DU GEF SGP EN RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE	4
1.1 Historique du GEF SGP en Centrafrique et résultats acquis	4
1.2 Partenariats importants et sources de cofinancement existantes	4
2. NICHE DU PROGRAMME NATIONAL SGP	5
2.1. Les conventions au niveau internationales et les outils de planification au niveau national	5
2.2. Mise en œuvre des priorités nationales par les organisations de la société civile en conformité avec les priorités stratégiques du GEF-5	6
2.3. Carte illustrant la niche agro-écologique du SGP Centrafrique pour OP5	8
2.4. Niche agro-écologique du PPS/FEM en relation avec priorité environnementales nationales	9
3. RÉSULTATS SUR LE DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS, ET LA PRISE EN COMPTE DU GENRE AU FEM/PPS	11
4. RÉSULTATS, INDICATEURS ET ACTIVITÉS ATTENDUS DU PROGRAMME NATIONAL POUR OP 5	12
5. PLAN DE SUIVI ET ÉVALUATION	15
5.1. Plan de suivi et évaluation du portefeuille de projets individuels	15
5.2. Participation des parties prenantes à la conception du projet, au suivi de la mise en œuvre du projet et à la rédaction des divers rapports	16
5.3. Stratégie de consolidation des résultats des projets au niveau de l'ensemble du portefeuille du programme	17
6. PLAN DES CONNAISSANCES	17
6.1. Documentation et capitalisation des leçons apprises et des meilleures pratiques	17
6.2. Utiliser les connaissances acquises pour informer et influencer les politiques	17
6.3. Réplication et extension des leçons apprises et des meilleures pratiques tirées des projets financés par le PPS/FEM	18
7. PLAN DE MOBILISATION DES RESSOURCES	18
7.1. Plan de durabilité du PPS/FEM en Centrafrique	18
7.2. Plan de développement des synergies	18

1. Contexte sommaire du GEF SGP en République Centrafricaine

1.1 Historique du GEF SGP en Centrafrique et résultats acquis

Le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM, ou en anglais *Global Environment Facility*, GEF) est le mécanisme financier pour les Conventions de Rio établi au sommet de la terre à Rio de Janeiro en 1992. Le FEM appui des catégories de programmes issus de l'Agenda 21 (FEM macro, FEM moyen, et le Programme de Petites Subventions, PPS/FEM). Aujourd'hui, le FEM est le plus important bailleur de fonds mondial pour les projets visant à améliorer l'environnement global.

Le FEM accorde ses subventions aux projets liés à la conservation de la biodiversité ; la lutte contre les effets des changements climatiques ; la régression de la dégradation des sols ; la gestion durable des forêts ; la réduction de la perte de la couche d'ozone ; et l'élimination des polluants organiques persistants (POPs).

Le FEM est présent en République Centrafricaine (RCA) depuis plus d'une dizaine d'années à travers le financement de projets de grande, moyenne et petite taille ; mais aussi à travers des activités habilitantes financièrement soutenues dans le but d'aider le pays à formuler des stratégies ou des outils de planification nationale, de préparer des communications nationales, ou encore établir des diagnostics et faire des inventaires.

En ce qui concerne le PPS/FEM, plus connu sous l'acronyme anglo-saxon GEF Small Grants Programme (SGP), les principaux repères à retenir de sa présence en RCA sont :

- ✓ La mission du FEM en novembre 2008 qui a permis de garantir, avec le PNUD et le gouvernement centrafricain, la mise en œuvre du PPS/FEM ;
- ✓ En 2009, le démarrage du PPS/FEM avec une allocation initiale de \$US150,000 pour l'exercice 2009-2010 pour la quatrième phase opérationnelle (OP4) du FEM ;
- ✓ En 2010, le PPS/FEM s'est doté d'une stratégie nationale qui a été approuvée et validée par les parties prenantes pour la quatrième phase opérationnelle du FEM et d'un comité national de pilotage (CNP). Ces instruments ont permis d'octroyer à 13 organisations non gouvernementales (ONGs) et organisations communautaires de base (OCBs) \$US141,976 de subventions. Ainsi, 2 ONGs féminines et une ONG travaillant avec les peuples autochtone Pygmée ont bénéficié de ces fonds.

Au cours de l'OP4, le PPS/FEM a pu être visible à travers les résultats des projets financés qui ont permis : *i.* d'alimenter le lancement du PPS/FEM ; *ii.* de produire un film documentaire de 20 mn (en finition), retraçant les 1ères activités du FEM/PPS dans les zones cibles de l'OP4 ; *iii.* de mener des études sur les capacités des ONGs et OCBs à mobiliser les ressources et à les gérer.

1.2 Partenariats importants et sources de cofinancement existantes

Pour la cinquième phase opérationnelle (OP5) du FEM, la Centrafrique a été classée dans la catégorie I du PPS/FEM ce qui lui a permis d'avoir une allocation CORE de \$US1,200,000 pour la période 2011 – 2014. Pour cette même période, le PPS/FEM est toujours en discussion pour mobiliser des fonds STAR (Système Transparent d'Allocation des Ressources) auprès du gouvernement. Ces fonds sont destinés à appuyer des projets dans trois domaines thématiques spécifiques du FEM : la biodiversité, les changements climatiques, et la dégradation des sols.

D'autres initiatives de mobilisation de fonds avec le département des Eaux et Forêts pourraient accroître l'enveloppe d'allocation du PPS/FEM. Les taxes de reboisement ; versés par les sociétés d'exploitation de bois d'œuvre au gouvernement et logés par la Caisse

d'Affectation Spécial pour le Développement Forestier (CAS DF) du Ministère des Eaux et Forêts. Ces taxes sont destinées au reboisement des périmètres dégradés des PEA (Permis d'Exploitation et d'Aménagement) des sociétés par les communautés sous réserve de projets communaux justifiant les activités auprès du département en charge des forêts. Le PPS/FEM faciliterait l'accès de ces communautés à ces fonds grâce à son mécanisme de microfinancement.

Le PPS/FEM est également candidat au Fond Humanitaire Commun (CHF) de la république centrafricaine pour OP5. Ces fonds sont destinés aux urgences humanitaires et au relèvement précoce dans les zones post-conflits du pays. Le programme a déjà eu à candidaté en 2011 pour le secteur 'Early recovery' du CHF. Le mécanisme du SGP est tout à fait adapté pour appuyer les communautés à déclencher leur monétarisation en vue de renforcer leurs moyens de subsistances durables à travers la création d'activités génératrices de revenus et faciliter l'accès aux services microfinanciers de proximité.

Dans le même ordre d'idées, des pourparlers ont eu lieu avec le projet Microfinance du PNUD en vue d'harmoniser les interventions et de voir les pistes d'une éventuelle corrélation des activités et des appuis au niveau des OCBs. Les OCBs financées par le PPS/FEM pourraient avoir accès à des microcrédits pour des activités génératrices de revenus et se détourner plus facilement de leurs pratiques anthropiques qui dégradent l'environnement.

2. Niche du programme national SGP

2.1. Les conventions au niveau internationales et les outils de planification au niveau national

La République Centrafricaine a signé et/ou ratifié de nombreux instruments internationaux dont les principaux sont résumés dans le tableau 1. En plus du cadre institutionnel mondial, il a également été adopté des textes réglementaires et législatifs relatifs à la gestion de l'environnement qui contribuent au respect des conventions et traité ratifiés.

Dans le même ordre d'idées, le cadre politique est doté de plans, programmes mono ou plurisectoriels de développement comportant des orientations pour la préservation de l'environnement. Pour ce qui est des outils de planification des actions prioritaires, il y a le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté 2 (DSRP2) 2011- 2015, qui met un accent particulier sur le milieu rural. Le DSRP2 à l'instar du DSRP1 prend en compte les questions liées à l'environnement.

Le Plan National d'Action Environnemental (PNAE) de 1998 à partir duquel plusieurs outils stratégiques ont été élaborés : la Stratégie nationale et plan d'action pour la conservation de la biodiversité de 2000 qui définit l'état des lieux de la biodiversité et les orientations pour un partage équitable et une exploitation durable des ressources naturelles (RN) ; le Programme d'Action National d'Adaptation au changement climatique (PANA) en 2008 qui évalue les secteurs vulnérables aux changements climatiques, identifie et formule des actions prioritaires.

Les codes de faune, de forêt, de l'environnement, de l'eau, sont également des instruments juridiques stratégiques qui permettent de réguler les pressions sur les RN au niveau national.

Tableau 1 : Liste des conventions ainsi que des plans et programmes de planification nationaux ou régionaux

Conventions de Rio et les cadres de planification nationaux	Date de ratification / finalisation
Convention sur la Diversité Biologique (CBD)	Juin 1995
Stratégie et Plan d'Action de gestion de la Diversité Biologique (NBSAP)	2000
Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (UNFCCC)	10/03/1995
Communications Nationales sur les Changements Climatiques (2 ^{ème})	2008
Mesures Appropriées d'Atténuations au niveau National (NAMA/ UNFCCC)	-
Convention des Nations Unies contre la Désertification (UNCCD)	05/09/96
Plan d'Action Nationale de Lutte contre la Désertification (NAP)	-
Convention de Stockholm (SC)	12/02/08
Plan National de Mise en Œuvre de la Convention de Stockholm (NIP)	-
Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) et Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi	2007 et 2011
Auto évaluation des Capacités Nationales à Renforcer par le GEF (NCSA)	2005
Exercice de Formulation du Portefeuille de projets pour le GEF-5 (NPFE)	En cours
Strategic Action Programmes (SAPs) for shared international water-bodies	-

2.2. Mise en œuvre des priorités nationales par les organisations de la société civile en conformité avec les priorités stratégiques du GEF-5

Pour la 5^{ème} phase opérationnelle, il s'agit de mettre en œuvre l'approche « zones de concentration géographique et thématique » dans le cadre d'une approche -programme. L'approche - programme est un des éléments stratégiques fondamentaux du SGP pour le GEF 5. C'est une approche à partenaires multiples, multisectorielle, intégrative et dynamique. En se focalisant sur la concentration thématique et géographique de l'assistance des donateurs, la concertation avec tous les acteurs de développement et la coordination des actions, cette approche permet de profiter de l'effet de synergie résultant de la sommation des avantages comparatifs générés par différents programmes/projets.

La concentration géographique

La concentration géographique tient compte de plusieurs paramètres en Centrafrique, notamment de :

- ✓ Rentabiliser et valoriser les acquis et expériences positives accumulés par d'autres institutions en charge de l'environnement et du développement durable. *A cet effet, une étude dans ce sens a été financée par le PNUD Co pour le Small Grants à travers les fonds DSS en 2010 ;*
- ✓ Les zones dont les priorités des populations sont la contribution à la protection de l'environnement dans les 5 domaines focaux du GEF et dans lesquels un avantage significatif peut être apporté à l'environnement mondial ;

- ✓ Le potentiel des structures et institutions en place à s'approprier, diffuser et répliquer les bonnes pratiques du FEM/PPS. *Là également, le PNUD Co a financé une étude dans ce sens pour le Small Grants par des fonds DSS en 2010 ;*
- ✓ Les possibilités d'extension de la zone par d'autres acteurs parties prenantes aux domaines focaux du GEF et contribuant au développement durable ;
- ✓ De l'exclusion des zones de conflits armés et la prise en compte des zones post-conflit (pour la mobilisation de fonds CHF et le cofinancement d'ONG internationales) et de la migration de la grande faune mammalienne vers les zones stables.

Afin d'avoir un impact global dont les bénéficiaires seront au profit des communautés pour les quatre prochaines années, le FEM/PPS Centrafrique va focaliser ses actions dans les domaines agro-écologiques suivants :

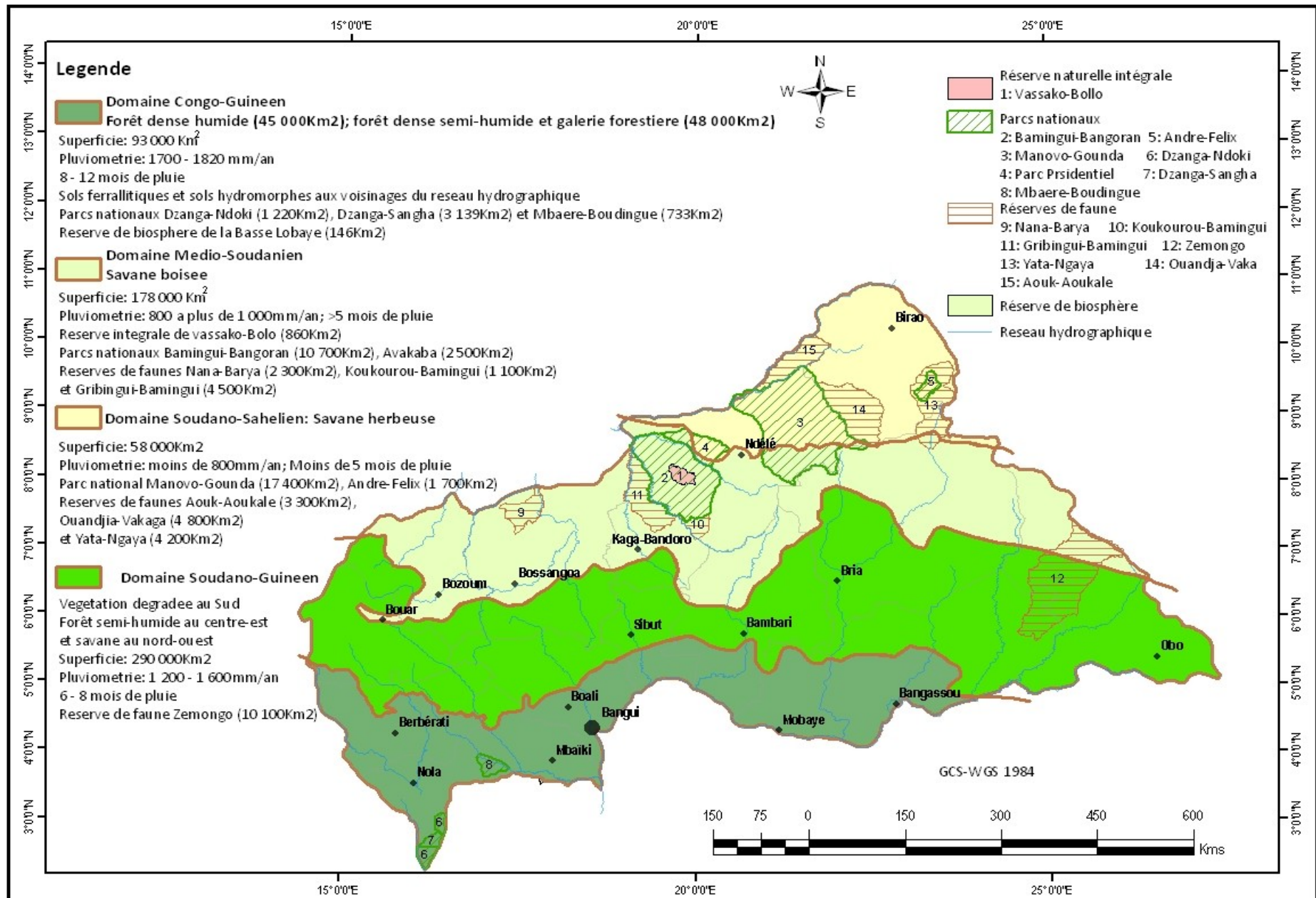
- **Zone a** : Le sud-est qui englobe la forêt de Bangassou dont on y trouve les domaines Congo-Guinéen et Soudano-Guinéen en raison de : *i.* l'existence dans cette zone d'un réseau communautaire qui pourrait être facilement réactivé, *ii.* de la migration de la grande faune mammalienne provenant des aires protégées du nord et, *iii.* de la proximité des zones post-conflit (Haute-Kotto, Haut-Mbomou) ;
- **Zone b** : Les domaines médio-soudanien à savane boisée, à sol ferrugineux tropicaux où les terres sont très dégradées et ferralitisées, où se trouve les chefs lieux de Bossangoa et Bozoum en raison : *i.* de la situation post-conflit de la zone, *ii.* de la présence d'ONGs internationales pour le cofinancement et la replicabilité des expériences réussies ;
- **Zone c** : Le sud-ouest, situé également dans le domaine Congo-Guinéen, où s'y trouve les peuples autochtones Pygmée en raison : du nombre important d'ONG nationales capables de répliquer les bonnes pratiques d'autres zones.

La concentration thématique

Les analyses du Programme d'Action National d'Adaptation (PANA) au changement climatique de 2008, du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté 2 (DSRP 2) et des consultations auprès d'acteurs du secteur de l'environnement, fixent les priorités environnementales nationales qui sont :

- la conservation de la diversité biologique ;
- la lutte contre les changements climatiques ;
- la lutte contre la désertification ;
- la gestion des déchets ;
- l'assainissement ;
- la gestion des risques et catastrophes naturelles ;
- la gestion des eaux internationales.

2.3. Carte illustrant la niche agro-écologique du SGP Centrafrique pour OP5



2.4. Niche agro-écologique du PPS/FEM en relation avec priorité environnementales nationales

Tableau 2 : cohérence entre les objectifs du PPS/FEM Centrafrique et les priorités nationales

OP5 project objectives	Priorités Nationales	Niche du SGP Cameroun
<u>Objectif immédiat n°1 du SGP en OP5</u> : Améliorer la durabilité des aires protégées et des aires de conservation autochtones et communautaires par le biais d'actions communautaires	Actions de conservation des zones de biodiversité sous la pression humaine croissante et la menace imminente de dégradation, tels que les zones à forte concentration faunique	<u>Zones a</u> : domaines Congo-Guinéen et Soudano-Guinéen <u>Zone c</u> : domaine Congo-Guinéen
<u>Objectif immédiat n°2 du SGP en OP5</u> : Intégrer la conservation de la biodiversité et l'utilisation durable dans les systèmes de production des paysages, des aires marines et autres secteurs à travers des initiatives et actions communautaires	Conservation des écosystèmes menacés par l'exploitation forestière et minière ; les projets de conservation et de développement intégrés autour des forêts protégées ou des zones tampons des zones biologiques et mondialement importantes	<u>Zone a</u> : domaines Congo-Guinéen et Soudano-Guinéen
<u>Objectif immédiat n°3 du SGP en OP5</u> : Promouvoir la démonstration, le développement et le transfert des technologies à faible émission de carbone au niveau communautaire	Projets démonstratifs sur l'utilisation de l'énergie renouvelable et durable ;	<u>Zones a</u> : domaines Congo-Guinéen et Soudano-Guinéen <u>Zone b</u> : domaines médio-soudanien <u>Zone c</u> : domaine Congo-Guinéen
<u>Objectif Immédiat n°4 du SGP en OP5</u> : Promouvoir et soutenir l'efficacité énergétique, le transport écologiquement durable à l'échelle communautaire	Projet de production de matériaux énergétiques et de conservation des forêts ; Projet démonstratif sur l'utilisation de matériaux à faible impact écologique sur les milieux	<u>Zones a</u> : domaines Congo-Guinéen et Soudano-Guinéen <u>Zone c</u> : domaine Congo-Guinéen
<u>Objectif immédiat n°5 du SGP en OP5</u> : Soutenir la conservation et la valorisation des stocks de carbone par une gestion durable et la mise à l'épreuve du climat de l'utilisation des terres, des changements d'affectation des terres et de la foresterie	Actions permettant de réduire ou d'éviter les émissions de gaz à effet de serre dans le domaine de la gestion de l'utilisation des sols, des changements d'affectation des terres et de la foresterie	<u>Zones a</u> : domaines Congo-Guinéen et Soudano-Guinéen <u>Zone b</u> : domaines médio-soudanien <u>Zone c</u> : domaine Congo-Guinéen
<u>Objectif immédiat n°6 du SGP en OP5</u> : Maintenir ou améliorer le flux des services environnementaux des agro-écosystèmes et des écosystèmes forestiers afin d'assurer les moyens de subsistance des	Agroforesterie pour la gestion intégrée des ressources naturelles dans les systèmes agro-sylvo-pastoraux. Réduction de la vulnérabilité des agro-écosystèmes et des écosystèmes forestiers au	<u>Zones a</u> : domaines Congo-Guinéen et Soudano-Guinéen <u>Zone c</u> : domaine Congo-Guinéen

communautés locales	changement climatique et aux autres effets induits par l'action de l'homme	
<u>Objectif immédiat n°7 du SGP en OP5</u> : Réduire au niveau communautaire les pressions en termes d'utilisations concurrentes des terres (dans les paysages au sens large)	Promotion des pratiques de CES/DRS intégrées à la production végétales ; Approche intégrée pour la fertilité des sols et la gestion de l'eau ; Actions et pratiques améliorées au niveau communautaire, pour des impacts négatifs réduits à la frontière de la gestion de l'utilisation des terres de l'agro-écosystème et des écosystèmes forestiers	<u>Zone b</u> : domaines médio-soudanien
<u>Objectif immédiat n°8 du SGP en OP5</u> : Appuyer la gestion des masses d'eau transfrontalières par des initiatives à base communautaire	Projet de reforestation et de conservation des galeries forestières et des espèces halieutiques.	<u>Zones a</u> : domaines Congo-Guinéen et Soudano-Guinéen <u>Zone c</u> : domaine Congo-Guinéen
<u>Objectif immédiat n°9 du SGP en OP5</u> : Promouvoir et soutenir la mise à l'écart des polluants organiques persistants et des produits chimiques de préoccupation mondiale au niveau communautaire	Actions visant le développement de méthodologies permettant l'identification, la gestion et la dépollution des sites et ressources contaminés ; Actions d'élimination appropriée des pesticides périmés ainsi que d'autres produits chimiques et polluants.	<u>Zones a</u> : domaines Congo-Guinéen et Soudano-Guinéen <u>Zone b</u> : domaines médio-soudanien <u>Zone c</u> : domaine Congo-Guinéen
<u>Objectif immédiat n°10 du SGP en OP5</u> : Améliorer et renforcer les capacités des Organisations de la Société Civile (en particulier les organisations communautaires et celles des peuples autochtones) pour les amener à s'engager dans des processus consultatifs, à appliquer la gestion des connaissances pour assurer des flux adéquats d'information, appliquer les directives des conventions, suivre et évaluer les impacts environnementaux et les tendances	Actions de renforcement de capacités dans la création des microprojets sociocommunautaires dans le cadre du REDD ; Projets pilotes de renforcement des capacités dans la gestion communautaire des ressources forestières.	<u>Zones a</u> : domaines Congo-Guinéen et Soudano-Guinéen <u>Zone b</u> : domaines médio-soudanien <u>Zone c</u> : domaine Congo-Guinéen
<u>Résultats Transversaux</u> : Réduction de la pauvreté, amélioration des moyens de	Actions de lutte contre la pauvreté en synergie avec les programmes finançant les	<u>Zones a</u> : domaines Congo-Guinéen et Soudano-Guinéen

subsistance et le genre	activités génératrices de revenus pour les populations autochtones et les personnes marginalisées (personnes handicapées, personnes vivants avec le VIH)	<u>Zone b</u> : domaines médio-soudanien <u>Zone c</u> : domaine Congo-Guinéen
-------------------------	--	---

3. Résultats sur le développement des capacités, et la prise en compte du genre au FEM/PPS

Lors de la formulation des propositions de projets à soumettre au FEM/PPS Centrafrique, les OCBs bénéficieront d'un accompagnement technique de la coordination nationale et du CNP qui permettra de renforcer les capacités organisationnelles et institutionnelles de ces organisations. Cet appui se poursuivra lors des missions de Suivi & Evaluation effectuée pendant la mise en œuvre du projet, de façon à rendre les bénéficiaires de projets des acteurs et des leaders de changements d'attitudes pour des bénéfices locaux accrus et un impact environnemental considérable.

Par ailleurs, le programme national va accompagner la formulation et la mise en œuvre de projets permettant aux communautés à la base ainsi qu'aux peuples autochtones de devenir des mentors, d'apprendre et de partager les meilleures pratiques à travers des visites d'échanges entre pairs tout en contribuant à la diffusion de l'information sur les meilleures pratiques.

Au plan de la réduction de la pauvreté, il sera recherché des liens entre le PPS/FEM, les programmes de lutte contre la pauvreté et les programmes finançant les activités génératrices de revenus aussi bien au niveau des ONGs, des communautés de base que des collectivités locales.

Le Gouvernement poursuit depuis quelques années, la mise en place de la décentralisation qui conduira finalement à la responsabilisation des dirigeants des Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) dans le ciblage des populations pauvres et la mise en œuvre à leur profit des mesures et actions de réduction de la pauvreté décidées au niveau local comme au niveau national. Le FEM/PPS envisage d'appuyer des projets communautaires en partenariat avec des CTD dont les capacités seront renforcées par la même occasion. Selon les critères d'éligibilité du FEM, la gestion des déchets ménagers en zone périurbaine contribuera également à créer des pôles d'emplois dans les domaines de l'agriculture urbaine ou périurbaine et dans l'horticulture.

Au niveau de l'autonomisation des acteurs, la mise en réseau des projets FEM/PPS sera prioritaire avec un volet majeur sur l'évaluation de l'exécution des projets par les différents réseaux. Ces programmes seront appuyés par le renforcement des capacités des OCBs et des membres des réseaux. Par ailleurs, l'application de l'approche genre permettra une meilleure prise en compte des groupes vulnérables et marginalisés. En termes d'autonomisation des femmes, l'accent sera mis sur des projets visant l'implication des femmes des communautés dans les activités générant des moyens de subsistance durable, mais qui en général sont menées par les hommes.

4. Résultats, indicateurs et activités attendus du Programme national pour OP 5

Tableau 3 : Cadre logique des résultats attendus

Outcomes (Résultats attendus)	Indicateurs	Moyens de vérification	Activités
<p><i>Résultat 1.1 du FEM/PPS pour la Biodiversité: Amélioration au niveau communautaire des actions et des pratiques, et réduction des impacts négatifs sur les ressources de la biodiversité dans et autour des aires protégées et des aires de conservation autochtones et communautaires</i></p>	<p>Au moins 15 hectares de « Territoires Autochtones de Conservation et Aires du Patrimoine Autochtone et Communautaire » (ou « Indigenous and Community Conserved Areas ») et d'autres aires protégées (AP) gérés par au moins 4 communautés sont positivement influencés par l'appui du SGP</p>	<p>Base de données du FEM/PPS, rapports d'étapes des projets et rapports des visites de suivi. Études de cas des projets</p>	<p><i>4 projets</i></p>
<p><i>Résultat 2.1 du FEM/PPS pour la Biodiversité: Amélioration au niveau communautaire de l'utilisation durable de la biodiversité dans les paysages de production / marins grâce aux initiatives communautaires, cadres normatifs et autres mécanismes du marché, y compris les normes environnementales reconnues qui tiennent compte de la biodiversité.</i></p>	<p>Au moins 25 hectares de secteurs de production terrestres ou marins appliquant des pratiques d'utilisation durable, conduisant, le cas échéant, à la certification par le biais de normes environnementales reconnues qui tiennent compte de la biodiversité (soutenu par le FEM/PPS)</p>	<p>Base de données du FEM/PPS, rapports d'étapes des projets et rapports des visites de suivi. Études de cas des projets</p>	<p><i>5 projets</i></p>
<p><i>Résultat 3.1 du FEM/PPS sur les Changements Climatiques: technologies</i></p>	<p>Au moins 200 membres de différentes communautés cibles démontrant des capacités d'utilisation</p>	<p>Base de données du FEM/PPS, rapports d'étapes des projets et rapports des visites de suivi.</p>	<p><i>3 projets</i></p>

<i>innovantes à faibles émissions de GES déployées avec succès et démontrées à l'échelle communautaire</i>	des technologies à faibles émissions de GES	Études de cas des projets	
<i><u>Résultat 5.1 du FEM/PPS sur les Changements Climatiques:</u> L'utilisation durable des terres, le changement d'utilisation des terres, ainsi que les pratiques de gestion forestière et celles contre les changements climatiques adoptées à l'échelon communautaire pour les systèmes d'utilisation des terres de type forestières ou non.</i>	Au moins 50 hectares de terres sous une meilleure utilisation des terres et des pratiques contre les changements climatiques	Base de données du FEM/PPS, rapports d'étapes des projets et rapports des visites de suivi. Études de cas des projets	<i>5 projets</i>
<i><u>Résultat 6.1 du FEM/PPS sur la dégradation des terres:</u> Amélioration au niveau communautaire des actions et des pratiques, impacts négatifs réduits sur les écosystèmes agricoles et forestiers, démonstration faite de la capacité des services écosystémiques à maintenir la fonctionnalité des écosystèmes</i>	Au moins 50 hectares de terres sous pratiques de gestion durable des forêts, ou gestion agricole et de l'eau	Base de données du FEM/PPS, rapports d'étapes des projets et rapports des visites de suivi. Études de cas des projets	<i>5 projets</i>
<i><u>Résultat 7.1 du FEM/PPS sur la dégradation des terres:</u> Amélioration</i>	Au moins 500 personnes de différentes communautés cibles ont adopté des pratiques de	Base de données du SGP, rapports d'étapes des projets et rapports des	<i>3 projets</i>

<p><i>au niveau communautaire des actions et des pratiques, et de réduire les impacts négatifs dans les frontières de l'utilisation des terres des agro-écosystèmes et écosystèmes forestiers (rural / urbain, agriculture / forêt)</i></p>	<p>gestion durable des terres et des forêts</p>	<p>visites de suivi. Études de cas des projets</p>	
<p><u>Résultat 9.1 du FEM/PPS sur les POPs et produits chimiques:</u> <i>Amélioration des initiatives et actions communautaires visant à prévenir, réduire et éliminer les POPs, les produits chimiques nocifs et d'autres polluants, gestion des sites contaminés de manière écologiquement rationnelle, et atténuation de la contamination de l'environnement</i></p>	<p>4 tonnes de déchets solides dont la combustion a été empêchée par des méthodes d'élimination alternatives 100 Kilogrammes de produits chimiques nocifs dont l'utilisation ou la libération a été évitée</p>	<p>Base de données du FEM/PPS, rapports d'étapes des projets et rapports des visites de suivi. Études de cas des projets</p>	<p><i>3 Projets</i></p>
<p><u>Résultat 10.1 du FEM/PPS sur le Développement des capacités:</u> <i>La participation active du Comité National de Pilotage aux réunions de haut niveau dans les zones d'intervention du GEF au niveau national</i></p>	<p>Au moins 2 membres du Comité National de Pilotage participent aux réunions décisives du GEF au niveau national</p>	<p>Base de données du FEM/PPS, rapports d'étapes des projets et rapports des visites de suivi. Études de cas des projets</p>	<p><i>Tous les projets</i></p>
<p><u>Résultat transversaux :</u> <i>améliorer les</i></p>	<p>Dans au moins 50% des projets financés, il y a un équilibre du genre en</p>	<p>Base de données du FEM/PPS, rapports d'étapes des projets</p>	<p><i>2 projets</i></p>

<i>moyens de subsistance à travers une augmentation des bénéfices locaux générés à partir des ressources environnementales et la prise en compte du genre dans des initiatives communautaires de préservation de l'environnement.</i>	termes de participants et de bénéficiaires ciblés Dans au moins 40% des projets financés, une analyse socio-économique est réalisée	et rapports des visites de suivi. Études de cas des projets	
---	--	--	--

5. Plan de suivi et évaluation

5.1. Plan de suivi et évaluation du portefeuille de projets individuels

La mise en œuvre de OP5 repose essentiellement sur une démarche qui met l'accent sur l'obtention des résultats pour l'atteinte des impacts. Le suivi et le rapportage sont ainsi des éléments-clés dans cette démarche car ils doivent permettre de :

- ✓ suivre et d'évaluer les résultats de la mise en œuvre du programme et des projets ;
- ✓ documenter et disséminer les résultats et leçons apprises.

Au niveau des projets

Le suivi se situe dans le double contexte de la gestion du cycle de projet (de l'identification à l'évaluation) et de l'utilisation des outils de l'approche participative.

Avant le début des projets

Une seule visite sera menée pour expliquer la démarche de gestion axée sur les résultats et vérifier sur le terrain sa prise en compte dans les projets avant leur examen par le CNP. Les principaux éléments à voir avec les populations sont les suivants :

- ✓ les indicateurs de la situation de référence (dans les domaines de l'environnement, de la réduction de la pauvreté et de l'autonomisation des bénéficiaires) ;
- ✓ les indicateurs de résultats à court terme (produits), à moyen terme (effets) et à long terme (impacts) ainsi que d'évaluation des résultats et impacts ;
- ✓ le plan participatif de suivi du projet.

La mission d'identification des sites de projets utilisera les outils de l'approche participative : ateliers villageois, groupes cibles, cartes participatives, matrices.

Pendant l'exécution du projet

Des missions classiques trimestrielles de suivi de projets ainsi que des missions d'évaluation seront organisées pour vérifier les rapports d'activités et financiers reçus. Lors de ces missions, l'accent sera mis sur le suivi des indicateurs et le suivi d'atteinte des résultats escomptés. Des outils du « *Participatory Rural Appraisal* » (PRA) seront utilisés : observation participante, ateliers villageois, interviews semi structurées, triangulation de l'information en cas de sources divergentes.

A la fin du projet

Une visite d'évaluation finale sera effectuée et les recommandations des Etudes Ex Post seront utilisées pour continuer à assurer le suivi des résultats sur le long terme (impacts). Pour ce faire, il s'agira d'inclure les projets achevés dans le planning de suivi des projets en cours d'exécution.

Au niveau du programme

Les rapports des missions de terrain doivent permettre de suivre l'apport des projets dans l'atteinte des résultats et impacts identifiés au niveau du programme dans le document de stratégie de OP5. Le modèle de rapport axé sur les résultats (voir tableau) sera utilisé. Ce tableau sera constamment mis à jour.

5.2. Participation des parties prenantes à la conception du projet, au suivi de la mise en œuvre du projet et à la rédaction des divers rapports

Tableau 4 : plan de suivi-évaluation à l'échelle du projet communautaire

Niveau individuel du projet SGP		
Activité de Suivi & Evaluation	Parties Responsables	Périodicité
Suivi du projet de manière participative	Bénéficiaires	Pendant la durée du projet
Collecte des données de base ²	Bénéficiaires, CN, CNP	Pendant la phase de conception du projet et la phase de formulation de la proposition de projet
Deux ou trois rapports d'étapes et de rapports financiers (<i>en fonction du calendrier de décaissement convenu par les parties</i>)	Bénéficiaires, CN, AP	A toute demande de décaissement de fonds
Plan de travail du projet	Bénéficiaires, CN, AP	Pendant la durée du projet
Visite du site ciblé par la proposition de projet (<i>si nécessaire / effectivité des coûts</i> ³)	CN, CNP	Avant l'approbation du projet, comme cela se doit
Visite de suivi de la mise en œuvre du projet dans son site (<i>si nécessaire / effectivité des coûts</i>)	CN, CNP	En moyenne, une visite par an, comme il se doit
Visite d'évaluation par le Coordonnateur National sur le site du projet (<i>si nécessaire / effectivité des coûts</i>)	CN et CNP	A la fin du projet, comme il se doit
Rapport final du projet	Bénéficiaires	Après la finalisation des activités du projet
Rapport d'Evaluation du projet (<i>si nécessaire / effectivité des coûts</i>)	Autre partie	Après la finalisation des activités du projet
Préparation d'une description du projet qui sera incorporée dans la base de données global des projets SGP	CN, AP	Au début du projet et tout au long de la mise en œuvre du projet

² Des ateliers de développement des capacités et des formations de Suivi & Evaluation peuvent être organisés en relation avec des techniques innovantes pour le suivi communautaire, y compris les nouvelles technologies (tel que le système de caméras activés par le GPS, les photographies aériennes, des SIG participatifs, etc), ainsi que pour répondre aux directives « climate proofing » des domaines d'intervention du FEM; les normes REDD +; et / ou des exigences spécifiques d'autres bailleurs de fonds /cofinancement.

³ Pour assurer la rentabilité, les activités de Suivi & Evaluation au niveau des projets, y compris les visites sur les sites de projet, seront menées sur une base discrétionnaire, basée sur des critères évalués en interne, y compris (mais non limité à) la taille du projet et sa complexité, les risques potentiels et réalisés, ainsi que les paramètres de sécurité.

5.3. Stratégie de consolidation des résultats des projets au niveau de l'ensemble du portefeuille du programme

Tableau 5 : plan de suivi et évaluation au niveau du programme national

Niveau du programme national SGP		
Activité de Suivi & Evaluation	Parties Responsables	Périodicité
Revue de la Stratégie du Programme	CNP, CN, CPMT	Dès le début de OP5
Revue du Portefeuille Stratégique du Programme National	CNP, CN	Une fois pendant la durée de OP5
Réunion du Comité National de Pilotage	CNP, CN, PNUD Centrafrique	Au minimum 4 fois par an
Evaluation des Performance et Résultats du Coordonnateur National	CNP, CN, PNUD Centrafrique, CPMT, UNOPS	Une fois par an
Revue du Programme National résultant du Rapport Annuel du Programme	Le Coordonnateur National le présente au CNP et au CPMT	Une fois par an
Financial 4-in-1 Report	CN, AP, UNOPS	De façon trimestrielle

6. Plan des connaissances

6.1. Documentation et capitalisation des leçons apprises et des meilleures pratiques

La capitalisation entendue ici comme un « processus d'acquisition, de collecte, d'organisation et d'analyse de l'information relative à une expérience donnée, en vue d'en tirer les leçons et de les partager en utilisant des supports adaptés ». Cette capitalisation vise le partage d'expérience et la définition des éléments clés du succès capables d'être appropriés ou reproduits. La capitalisation des leçons apprises et des meilleures pratiques identifiées se fera selon plusieurs modalités :

- ✓ les ateliers des parties prenantes à organiser tous les deux ans avec les bénéficiaires de projets des deux années précédentes, de manière à tirer les leçons apprises et vulgariser les meilleures pratiques des projets ayant terminé leur mise en œuvre ;
- ✓ la production des études de cas à partir des résultats obtenus des projets ;
- ✓ la participation des promoteurs de projets aux fora et autres ateliers d'échanges.

6.2. Utiliser les connaissances acquises pour informer et influencer les politiques

Les différents rapports à produire par les projets et le programme fourniront, au-delà de l'information brute, les connaissances nécessaires pour la documentation et la dissémination des résultats et des leçons apprises, à partir de l'analyse des indicateurs.

Pour une communication efficace des connaissances tirées de la mise en œuvre des projets, les étapes retenues sont celles définies dans le "Cadre Stratégique":

- l'identification, la documentation systématique des leçons apprises et des meilleures pratiques ;
- la préparation d'études de cas, de rapports périodiques et de rapports de suivi - évaluation sur les projets ;

- la diffusion de ces documents auprès des parties prenantes du PPS/FEM de manière à démultiplier l'impact des projets et des ressources financières limitées ;
- le partage de ces expériences par des visites de projets, ateliers, documentation écrite et audio-visuelle de manière à rendre possible la transposition des projets ;
- la mise en place d'un site Internet du PPS/FEM Centrafrique ou à défaut l'utilisation de celui du PNUD Centrafrique pour poster les informations sur le PPS/FEM Centrafrique, et produire à terme un bulletin d'information ciblant différents types d'audience dont les communautés à la base, les réseaux d'OSC, autant que les réseaux de parlementaires et les décideurs aussi bien au niveau local, régional que national;
- l'institutionnalisation systématique de la documentation des leçons et expériences acquises.

6.3. Réplication et extension des leçons apprises et des meilleures pratiques tirées des projets financés par le PPS/FEM

La stratégie de gestion des connaissances devra permettre :

- ✓ aux communautés bénéficiaires de projets PPS/FEM d'être en relation avec d'autres partenaires et parties prenantes pour une réplication des meilleurs résultats et une amplification des impacts, ceci par la mise à la disposition de la communauté des bailleurs de fonds des résultats et impacts des projets financés. Par ailleurs, les informations sur d'autres opportunités et guichets de financements seront mises à la disposition des bénéficiaires des microfinancements du PPS/FEM;
- ✓ au programme de pouvoir fournir des informations nécessaires aux promoteurs de projets, de soutenir d'autres programmes dans la mise en œuvre de projets similaires, et de contribuer à l'atteinte de l'impact global du PPS/FEM au niveau mondial.

7. Plan de mobilisation des ressources

7.1. Plan de durabilité du PPS/FEM en Centrafrique

Les ressources pour le cofinancement des projets viendront essentiellement de la contribution des bénéficiaires au niveau des projets (en nature et en espèces) et la mobilisation des ressources du PNUD/Gouvernement (niveau programme). Le PPS/FEM pourra aussi mobiliser des ressources en tant qu'agence de réalisation/prestation pour la mise en œuvre de la composante « subventions » des initiatives communautaires (liées ou non aux thématiques du FEM) pour le compte des projets ou de programmes des agences des Nations Unies (NU), d'autres partenaires au développement ou du gouvernement. Pour la réalisation de tels projets communautaires le PPS/FEM pourra recevoir une partie des coûts de gestion administrative qui couvriront alors les dépenses administratives du PPS/FEM.

La mobilisation des ressources du secteur privé dans le cadre de partenariat secteurs public et privé va être explorée, notamment par la mise en œuvre d'une stratégie de communication en direction du secteur privé sur les résultats et autres acquis du PPS/FEM Centrafrique. Avec l'appui des membres du CNP, tel celui représentant des sociétés d'exploitation des bois d'œuvre, il sera envisagé l'établissement d'un partenariat de type « secteur public/secteur privé » notamment dans le REDD+ et la lutte contre les effets du changement climatique.

7.2. Plan de développement des synergies

- a) Stratégie pour assurer l'intérêt et le soutien du gouvernement :

- ✓ utiliser les représentants du gouvernement dans le CNP comme “points focaux” du PPS/FEM auprès de leurs ministères respectifs ;
- ✓ inviter des ministres à présider des cérémonies de lancement de nouveaux projets PPS/FEM, et solliciter des audiences auprès des ministres (Environnement ; Eaux et Forêts ; Economie, Plan et Aménagement du Territoire ; Energie), pour présenter les résultats du PPS/FEM Centrafrique ;
- ✓ participer activement aux initiatives du gouvernement relatives aux domaines du FEM ou non pour y exposer l’expérience du PPS/FEM.

b) Promotion du programme PPS/FEM aux donateurs

Les donateurs sont regroupés au sein du groupe informel des bailleurs de fonds. Avec l’appui du Point Focal Environnement et Energie du PNUD, la stratégie envisagée consistera à :

- ✓ prendre part aux réunions de ce groupe pour présenter la Stratégie pour OP5 ;
- ✓ faire visiter des projets réussis aux membres de ce groupe, notamment dans le domaine des moyens d’existence durable ;
- ✓ présenter le FEM/PPS aux opérateurs économiques qui s’intéressent à la protection de l’environnement.

c) Lobbying pour un « club de supporters » du PPS/FEM:

- ✓ convier certaines agences du système des Nations Unies (SNU), la Banque Mondiale (BM), l’Union Européenne (UE), l’Agence Canadienne pour le Développement International (ACDI) à visiter des projets PPS/FEM;
- ✓ faire l’expérience d’organiser des « journées portes ouvertes » sur le programme et les projets du PPS/FEM en y invitant les futurs « supporters du PPS/FEM » : Banque Mondiale, UE, ACDI, Gouvernement, les représentations diplomatiques des pays donateurs (Japon, Etats-Unis, Pays-Bas, Royaume Uni), les ONGs internationales, les opérateurs économiques et le secteur privé.

ANNEXE 1: INDICATEURS AU NIVEAU DES PROJETS POUR OP 5

Les éléments suivants représentent les indicateurs au niveau des projets pour les OP5 :

Biodiversité (BD)

- Hectares de Territoires Autochtones de Conservation et Aires du Patrimoine Autochtone et Communautaire (APAC) influencés
- Hectares d'aires protégées influencés
- Hectares d'écosystèmes importants avec le statut de conservation améliorée
- Hectares de zones de production terrestres/ marines appliquant des pratiques d'utilisation durable
- Valeur totale de la biodiversité en termes de produits/services produits par les écosystèmes (équivalent en dollars américains)

Changement Climatique (CC)

- Tonnes de CO2 dont l'émission a été évitée en mettant en œuvre des technologies à faibles émissions de carbone :
 - Pratiques d'utilisation des énergies renouvelables (*bien vouloir spécifier*) ;
 - Pratiques de transport écologiquement durable (*bien vouloir spécifier*) ;
 - Mesures promouvant l'efficacité énergétique (*bien vouloir spécifier*) ;
 - Autres (*bien vouloir spécifier*).
- Nombre de membres de la communauté démontrant ou déployant des technologies à faible émissions de GES ;
- Valeur totale des services énergétiques, technologiques et de transport fournis (équivalent en dollars américains) ;
- Hectares de terres bénéficiant de meilleures pratiques d'utilisation des terres et de techniques améliorées contre les changements climatiques ;
- Tonnes de CO2 dont l'émission a été évitée grâce à de meilleures pratiques d'utilisation des terres et aux techniques améliorées contre les changements climatiques.

Dégradation des Sols (LD) & Gestion Durable des Forêts (SFM)

- Hectares de terres sur lesquelles sont menées des pratiques de gestion durable des forêts, de l'eau et de l'agriculture ;
- Hectares de terres dégradées restaurées et réhabilitées ;
- Nombre de communautés démontrant des pratiques de gestion durable des terres et forestière.

Eaux Internationales (IW)

- Hectares de rivière /bassins lacustres appliquant des pratiques de gestion durable et contribuant à la mise en œuvre des PAS ;
- Hectares de zones marines / côtières ou des zones de pêche gérée durablement ;
- Tonnes de pollution d'origine tellurique évitées.

Polluants Organiques Persistants (POPs)

- Tonnes de déchets solides dont la combustion a été empêchée par des méthodes d'élimination alternatives ;
- Kilogrammes de pesticides obsolètes éliminés de façon appropriée ;
- Kilogrammes de produits chimiques nocifs dont l'utilisation ou la libération a été évitée.

Influence des politiques, Développement des capacités & Innovations (tous les domaines d'intervention)

- Nombre de systèmes communautaires de surveillance environnementale démontrés

bien vouloir spécifier (1 exemple pour chacun)

- Nombre de mécanismes de consultation mis en place dans le cadre des conventions de Rio

bien vouloir spécifier (1 exemple pour chacun)

- Nombre d'innovations ou de nouvelles technologies développées / appliquées

bien vouloir spécifier (1 exemple pour chacun)

- Nombre de politiques locales ou régionales influencées (*niveau d'influence 0 – 1 – 2 – 3 – 4*)

bien vouloir spécifier (1 exemple pour chacun)

- Nombre de politiques nationales influencées (*niveau d'influence 0 – 1 – 2 – 3 – 4*)

bien vouloir spécifier (1 exemple pour chacun)

Moyens de subsistance et développement durable (tous les projets)

- Nombre de membres de la communauté participant (désagregés par sexe) * obligatoire pour tous les projets ;
- Nombre de jours de réduction de la période de pénurie alimentaire ;
- Nombre de jours augmenté pour les élèves allant à l'école ;
- Nombre de ménages ayant accès à l'eau potable ;
- Augmentation du pouvoir d'achat par la réduction des dépenses, augmentation des revenus et / ou d'autres moyens (équivalent en dollars américains).

Autonomisation/Capacitation (tous les projets)

- Nombre d'ONG / OCB formées ou légalisées ;
- Nombre de personnes des peuples autochtones directement prises en charge ;
- Nombre de projets dirigés par les femmes directement pris en charge ;
- Nombre de normes de qualité / labels obtenus ou des mécanismes financiers innovants mis en place.